

**RÈGLEMENT**  
**BREATHMAN, LAC SAINT-FERREOL**  
**20 ET 21 JUIN 2026**

**1. Objet**

Le présent règlement vise à définir les conditions applicables à toute demande d'inscription au BreathMan effectuée par le biais du site d'inscription en ligne de la société Sport'N'Connect (<https://www.sportsnconnect.com>) ou le week-end de l'événement ainsi que les règles sportives applicables aux épreuves proposées.

**2. Conditions générales de vente**

L'acquisition d'une inscription au BreathMan, via le site de la société Sport'N'Connect, implique une acceptation sans réserve par l'acheteur des Conditions Générales d'Utilisation (CGU) du site disponible à l'adresse suivante : <https://www.sportsnconnect.com/pages/terms-of-service>

**3. Cession du droit à l'image**

Chaque participant à une des épreuves du BreathMan peut faire savoir par écrit à l'organisateur qu'il s'oppose à la cession de son image. A défaut, chaque participant autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Le participant prend connaissance que des moyens de production d'images terrestres, aquatiques et aériennes seront mis en œuvre durant l'événement. Il reconnaît avoir pris connaissance de l'utilisation d'un drone pour les prises de vue aérienne et autorise celui-ci à le survoler avant, pendant et après l'épreuve. Il s'engage à n'effectuer aucune poursuite en cas d'incident de quelque nature que ce soit qui interviendrait dans le cadre de cette production.

**4. Coordonnées du club organisateur**

Tout courrier postal doit être adressé au siège social du club organisateur, le Triathlon Toulouse Métropole, 54 rue des 7 Troubadours 31000 TOULOUSE (téléphone 06 12 99 43 45).

**5. Droits d'inscription**

Les montants des droits d'inscription s'entendent hors pass compétition (obligatoire pour les non licenciés) et hors commission de la plateforme d'inscriptions.

### **5.1. Épreuves individuelles (hors Pass Compétition)**

Les tarifs de lancement (valables jusqu'au 31/10/2026 inclus) sont les suivants:

- Dix euros (10 €) pour le Cross Triathlon 6-9 ans
- Dix euros (10 €) pour le Cross Triathlon 10-13 ans
- Vingt-deux euros (22 €) pour le Triathlon XS
- Trente euros (33 €) pour les Triathlons S Compétition et Découverte
- Quarante-cinq euros (45 €) pour le Triathlon M
- Cent euros (100 €) pour le Triathlon L
- Vingt euros (20€) pour le Swimrun XS
- Trente euros (30€) pour le Swimrun S

Des augmentations graduelles seront ensuite appliquées:

- 15% sur les tarifs initiaux à partir du 01/11/2025
- 30% sur les tarifs initiaux à partir du 01/02/2026
- 50% sur les tarifs initiaux à partir du 01/06/2026

Aucune augmentation ne sera appliqué sur les Cross Triathlons Enfants

### **5.2. Épreuves en relais/équipes (hors Pass Compétition)**

Les tarifs de lancement (valables jusqu'au 31/10/2026 inclus) sont les suivants :

- Trente euros (30€) pour l'Aquathlon XXS en relais mixte (par équipe)
- Cinquante euros (50 €) pour le Triathlon S en relais (par équipe)
- Soixante-cinq euros (65 €) pour le Triathlon M en relais (par équipe)
- Cent-cinquante euros (150€) pour le Triathlon L en relais (par équipe)

Les mêmes augmentations graduelles que les courses individuelles seront appliquées à l'exception de l'Aquathlon XXS en relais mixte (par équipes) dont le prix restera identique. Cette épreuve est d'ailleurs proposée gratuitement à tous les participants à une autre épreuve.

### **5.3. Épreuves en duo (hors Pass Compétition)**

Conformément aux propositions de la ligue d'Occitanie de Triathlon, le BreathMan met en place la possibilité de réaliser en duo, les Triathlons S, M, et L ainsi que les Swimruns XS et S suivant les conditions explicitées au paragraphe 9.

Le tarif appliqué est la somme de 2 tarifs individuels.

### **5.4. Paratriathlètes**

Une réduction de 20% est appliquée sur demande aux paratriathlètes qui doivent en outre vérifier l'accessibilité de l'épreuve de leur choix en fonction de leur handicap. Pour cela, ils doivent prendre contact avec l'organisation à l'adresse [contact@breathman-triathlon.com](mailto:contact@breathman-triathlon.com). L'inscription est gratuite pour les guides qui doivent tout de même fournir les éléments associés à la pratique (questionnaire santé ou licence).

### **5.5. Pass compétition**

Toute personne non titulaire d'une licence Fédération Française de Triathlon « Compétition » ou « Compétition Paratriathlon » en cours de validité aura l'obligation de faire l'acquisition, en plus des droits d'inscription, d'un Pass Compétition dont le tarif est fixé par participant à :

- Quatre euros (4 €) pour l'Aquathlon XXS
- Quatre euros (4 €) pour le Triathlon et le Swimrun XS individuel ou duo
- Sept euros (7 €) pour le Triathlon et le Swimrun S individuel ou duo
- Vingt deux euros (22 €) pour le Triathlon M individuel ou duo
- Quarante euros (40 €) pour le Triathlon L individuel ou duo
- Quatre euros (4 €) pour le Triathlons S en relais
- Sept euros (7 €) pour le Triathlon M en relais
- Dix euros (10 €) pour le Triathlon L en relais

## **6. Modalités d'inscription**

### **6.1. Licences Européennes**

Pour les épreuves FFTRi 2026, sont exonérés du coût du Pass Compétition les athlètes présentant une licence issue des Fédérations suivantes : Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suisse.

### **6.2. Inscription en ligne**

L'inscription se fait uniquement par Internet. Toute demande écrite sera refusée. Toutes les pièces justificatives (autorisation parentale, formulaires et questionnaires de santé, ...) devront obligatoirement être téléchargées lors de l'inscription. Des dérogations seront possibles pour les inscriptions groupées et pour les inscriptions le week-end de l'événement.

### **6.3. Paiement par Carte Bancaire**

Le paiement est possible uniquement par carte bancaire (VISA, MASTERCARD). Le débit de la carte bancaire est immédiat au moment de l'inscription.

### **6.4. Absence de délai de rétractation**

La prestation proposée étant une prestation de services de loisirs fournie à une date déterminée, l'acheteur ne bénéficie d'aucun délai de rétractation (article L.121-20-4 du code de la consommation).

### **6.5. Assurance annulation**

Une assurance annulation facultative est proposée sur le [site d'inscription](#).

### **6.6. Remboursement**

Les remboursements ne sont possibles que sous réserve de prise de l'assurance proposée sur le [site d'inscription](#) du BreathMan. Aucune autre demande de remboursement ne sera traitée.

### **6.7. Annulation indépendante de la volonté de l'organisateur**

En cas de force majeure, d'impératif de sécurité, de conditions météorologiques extrêmes avec annulation de l'autorisation administrative de tenue d'une ou plusieurs

épreuves, les participants concernés se verront proposer un remboursement duquel seront déduits les frais de la plateforme d'inscription et une quote-part correspondant aux frais fixes déjà engagés par l'organisateur.

#### **6.8. Transfert de dossard**

Chaque inscription est strictement personnelle et nominative. Les transferts de dossard sont possibles sans frais, pour cela envoyez un email à l'organisation.

#### **6.9. Conditions d'inscription pour les mineurs**

Pour toute demande d'inscription d'un mineur :

- o Le formulaire d'inscription doit être complété par le représentant légal.
- o L'acceptation des conditions générales de vente doit être effectuée par le représentant légal.
- o L'autorisation parentale doit être complétée et signée par le représentant légal.
- o Si le mineur n'est pas titulaire d'une licence F.F.TRI. « Compétition » en cours de validité, le Pass Compétition doit être complété et signé par le représentant légal.

#### **6.10. Conditions de participation et de validation de l'inscription**

Pour les épreuves individuelles :

- o Appartenir à une catégorie acceptée sur la course (voir article 9),
- o Avoir téléchargé les pièces justificatives demandées
- o S'acquitter du paiement

En cas de non téléchargement des pièces demandées, ou en cas de téléchargement de pièces non conformes, aucune remise de dossard ni aucun remboursement ne seront effectués.

#### **6.11. Liste des pièces justificatives**

Pour les titulaires d'une licence Fédération Française de Triathlon ou de paratriathlon, licence "Compétition" ou Titulaire d'une licence de l'un des pays listés au paragraphe 5.3 :

- Votre licence parfaitement lisible (à télécharger sur le site d'inscription)
- Votre pièce d'identité (à présenter sur place lors du retrait des dossards)

Pour tous les autres cas (pass compétition obligatoire) :

- Votre pièce d'identité (à présenter sur place lors du retrait des dossards)
- Le questionnaire santé complété sur le site d'inscription
- Un émargement valant acceptation du Pass Compétition, signé par le représentant légal si mineur (à signer sur place lors du retrait des dossards)
- Une autorisation parentale pour les mineurs (à télécharger sur le site d'inscription)

### **7. Epreuves individuelles**

#### **7.1 Cross Triathlon 6-9 ans**

L'épreuve Cross Triathlon 6-9 ans est accessible aux catégories Mini-poussins (6-7 ans) et Poussins (8-9 ans). Seuls les VTT seront autorisés sur cette épreuve.

## **7.2 Cross Triathlon 10-13 ans**

L'épreuve Cross Triathlon 10-13 ans est accessible aux catégories Pupilles (10-11 ans) et Benjamins (12-13 ans). Seuls les VTT seront autorisés sur cette épreuve.

## **7.3. Triathlon XS**

L'épreuve Triathlon XS est accessible à partir de la catégorie Benjamins (12-13 ans).

## **7.4. Triathlon S Compétition et Découverte**

Les épreuves de Triathlon S sont accessibles à partir de la catégorie Cadets (16-17 ans), les Benjamins et les Minimes peuvent faire l'un des relais.

Un départ groupé (triathlon S compétition) sera suivi de départs par vagues (triathlon S découverte).

## **7.5. Triathlon M**

L'épreuve Triathlon M est accessible à partir de la catégorie Juniors (18-19 ans), les Cadets peuvent faire l'un des relais.

Une partie chronométrée à vélo fera l'objet d'un classement spécifique.

Cette épreuve est support du Championnat régional d'Occitanie.

## **7.6. Triathlon L**

L'épreuve Triathlon L est accessible à partir de la catégorie Juniors (18-19 ans).

Une partie chronométrée à vélo fera l'objet d'un classement spécifique.

Cette épreuve fait partie du Challenge national triathlon longues distances.

## **7.7. Swimrun S**

L'épreuve Swimrun XS est accessible à partir de la catégorie Cadets (16-17 ans).

Les participants traverseront le lac dans un sens puis dans l'autre en alternant tronçons de natation et de course à pied.

## **7.8. Swimrun S Orientation**

L'épreuve Swimrun S est accessible à partir de la catégorie Cadets (16-17 ans).

Comme pour le format S, les participants traverseront le lac dans un sens puis dans l'autre en alternant tronçons de natation et de course à pied.

En complément, une partie de course d'orientation viendra s'insérer au milieu de l'aller-retour du lac.

Les participants se verront remettre une carte, devront trouver 8 balises réparties dans une zone boisée puis ramener la carte aux bénévoles avant d'entamer leur retour. Chaque balise non trouvée fera l'objet de 10 minutes de pénalité.

## **7.9. Cumul d'épreuves**

Dans la même journée, un jeune peut participer à plusieurs épreuves à condition que les distances cumulées soient inférieures à la distance de course autorisée pour la catégorie d'âges concernée.

L'équipe chargée des inscriptions vérifiera pour tous les jeunes inscrits à plusieurs épreuves dans la même journée qu'ils ne dépassent pas la distance cumulée maximale autorisée, en fonction de leur catégorie. Elle procédera à l'annulation des inscriptions de ces jeunes aux épreuves qui les font dépasser ce cumul.

## **8. Épreuves en duo**

Les courses de Triathlon en duo permettent d'effectuer en binôme toute la course (drafting entre les 2 triathlètes autorisés), le principe étant de permettre à une personne plus aguerrie d'accompagner sereinement un triathlète débutant. Les 2 équipiers :

- Doivent être tous les deux inscrits à l'épreuve,
- Doivent suivre les consignes d'identification qui leur sont proposées par l'organisation,
- Doivent rester ensemble pour les parties cyclisme et course à pied,
- L'ensemble de l'épreuve s'effectue à deux, groupés,
- En cas d'abandon d'un équipier, le duo abandonne,
- Le classement du duo sera effectué sur la base du temps réalisé par le deuxième équipier,
- Ne peuvent prétendre ni au podium, ni à la grille de prix.
- Sont classés sur le classement final mais n'influencent pas les podiums.

Les courses de Swimrun en duo permettent d'évoluer en binôme toute la course. Les 2 équipiers :

- Doivent être tous les deux inscrits à l'épreuve,
- Doivent suivre les consignes d'identification qui leur sont proposées par l'organisation,
- Doivent rester ensemble pour les parties natation et course à pied,
- L'ensemble de l'épreuve s'effectue à deux
- En cas d'abandon d'un équipier, l'équipe abandonne,
- Le classement de l'équipe sera effectué sur la base du temps réalisé par le deuxième équipier,

## **9. Épreuves en relais**

### **9.1. Aquathlon XXS en relais mixte**

L'épreuve Aquathlon XXS en relais mixte est composée de 3 triathlètes dont au moins une femme. Elle est accessible à la catégorie Benjamin (12-13 ans).

C'est un relais de Type A : Chaque participant réalise un parcours complet avant de passer le relais. L'ordre de passage des triathlètes homme ou femme est libre.

Dans la zone de passage de relais, le relais est matérialisé par un transfert du dossard et de la puce du concurrent entrant au concurrent sortant dans la zone de transition à l'emplacement de l'équipe.

### **9.2. Triathlons S, M et L en relais**

Les relais sont ouverts à des équipes Hommes, Femmes ou Mixtes et sont composés au minimum de 2 personnes, au maximum de 3 personnes. Les relayeurs peuvent effectuer plusieurs disciplines sous réserve que le format de course total soit ouvert à leur catégorie d'âge en individuel. En dehors du multi-enchaînement, une discipline ne peut être réalisée que par un relayeur. Le relais est matérialisé par un transfert du dossard et de la puce du concurrent entrant au concurrent sortant dans la zone de transition à l'emplacement de l'équipe.

## **10. Retrait des dossards**

Chaque participant devra avoir retiré personnellement son dossard pendant les créneaux prévus à cet effet. Le retrait des dossards est possible par une autre personne si celle-ci a les documents demandés (voir article 14) de la personne pour qui elle prend le dossard. Une seule personne peut retirer tous les dossards de son équipe

sous les mêmes conditions.

#### **11. Numéro de dossard**

L'attribution des numéros de dossard sera effectuée à la discrétion de l'organisateur. Elle relève de la seule responsabilité de l'organisateur et il ne sera en aucun cas possible de modifier son numéro de dossard.

#### **12. Dépôt des vélos dans l'aire de transition**

Pour les épreuves concernées, chaque participant devra avoir déposé son vélo dans l'aire de transition pendant les heures prévues à cet effet.

#### **13. Respect de la Réglementation Générale Fédérale**

La [Réglementation Sportive 2026](#) de la Fédération Française de Triathlon régit les règles de toutes les courses au programme du BreathMan.

En s'inscrivant au BreathMan, le participant s'engage à les respecter.

**L'utilisation de caméras embarquées est interdite dans toutes les disciplines.**

#### **14. Barrières horaires**

Des temps de passage limites sur le parcours vélo sur la distance M et sur les parcours vélo et course à pied pour la distance L seront fixés et affichés sur la page horaire du site de l'épreuve au moins 3 mois avant la course. Au-delà de ces temps de passage, les concurrents seront mis hors course et devront rendre leur dossard et leur puce aux arbitres ou aux membres de l'organisation. **Leur sécurité ne sera plus assurée par les organisateurs après cette mise hors course.**

#### **15. Label triathlon durable**

Dans le cadre du label triathlon durable, un seul dossard sera fourni aux participants qui devront donc obligatoirement utiliser un porte-dossard.

Une charte spécifique sera publiée et chaque participant devra la respecter.

#### **16. Respect des Consignes de course**

Pour s'assurer de la bonne tenue des consignes de course et de la Réglementation Générale Fédérale, les organisateurs, ainsi que les arbitres organiseront un briefing d'avant course. La présence à ce briefing est obligatoire. Des sanctions en cas de non-respect de cette règle peuvent être prises.

#### **17. Partie aquatique**

Chaque participant accepte de participer au BreathMan en toute connaissance de cause et le refus de prendre part à l'épreuve aquatique ne donne droit à aucun remboursement. L'organisateur a l'obligation d'effectuer une analyse de la qualité de l'eau du lac de Saint-Ferréol et les résultats sont portés à la connaissance des participants par voie d'affichage.

#### **18. Course sans aspiration abri (drafting)**

L'aspiration abri (drafting) est interdite sur toutes les épreuves comportant une partie vélo hors Triathlons S Découverte, M et L duo (uniquement entre les 2 compétiteurs).

#### **19. Responsabilité**

Chaque participant conserve l'entière responsabilité du matériel et de ses effets personnels déposés dans l'aire de transition (combinaison, chaussures, chronomètre,

sac, ...). Les objets trouvés seront collectés par l'organisateur et rendus à leur propriétaire sur demande.

## **20. Liste d'attente**

Le nombre de places pour chaque épreuve étant limité, si le quota maximum de participants est atteint et que des places se libèrent, celles-ci pourront être remises en vente sur le site d'inscription. Aucune liste d'attente ne sera mise en place.

## **21. Assurance accident**

a. Vélo : L'organisateur du BreathMan ne prend pas en charge les dégâts matériels pouvant être occasionnés aux vélos des participants que ces derniers soient licenciés ou non licenciés à la Fédération Française de Triathlon.

b. Pass Compétition : Toute personne devant faire l'acquisition d'un Pass Compétition est informée :

- Qu'elle bénéficie, dans le cadre de la présente manifestation, des garanties prévues au contrat d'assurance de responsabilité civile souscrit par l'organisateur auprès d'Allianz,
- Que le Pass Compétition ne comprend aucune garantie d'assurance de personne,
- Qu'il peut être de son intérêt de souscrire, auprès de l'assureur de son choix, un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer,
- Que son vélo ne bénéficie d'aucune couverture assurance. Les dégâts matériels qu'il pourrait causer à son vélo ou aux vélos de tiers ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale,
- Que les dégâts que des tiers pourraient occasionner à son vélo ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale.

c. Licenciés F.F.TRI. : Conformément à la notice d'information assurance qui vous a été remise au moment de votre prise de licence, l'organisateur :

- Attire votre attention sur l'intérêt que vous avez à souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels peut vous exposer votre pratique sportive,
- Vous rappelle la possibilité de souscrire des garanties « Atteinte corporelle » complémentaires facultatives permettant de renforcer les garanties de base du contrat,
- Vous rappelle la possibilité de souscrire des garanties optionnelles « Dommages au vélo ». En effet, les dommages aux vélos ne sont pas garantis, y compris en Responsabilité Civile lors de collision entre triathlètes.

d. Les licenciés d'une fédération de triathlon étrangère devront remplir un Pass Compétition à l'exception des licenciés issus des pays mentionnés dans l'article 5.2.

## **22. Protection des données**

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat du club organisateur, le, Triathlon Toulouse Métropole. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux

informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au club organisateur (cf. article 4). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Chaque participant au BreathMan peut faire savoir par écrit à l'organisateur qu'il s'oppose à la cession des informations aux partenaires de l'épreuve. A défaut, chaque participant autorise expressément les organisateurs du BreathMan ainsi que leurs partenaires, à utiliser les données pour leur proposer des offres commerciales.

### **23. Litige et complément de réglementation sportive**

En cas de litige, la version française des conditions générales de vente prévaudra. Les épreuves du BreathMan répondent en complément et aux règles non explicitement décrites dans ce document à la [Réglementation sportive 2025](#) de la Fédération Française de Triathlon dont une version est consultable sur son site internet.